

CONTRAT ANNEXE : PARRAINAGE DE POULES

Producteur : Stéphane Disdet 7 domaine de Saint Leu 94520 Périgny sur Yerres stephane_disdet@yahoo.fr	Adhérent(es) de l'Amap <i>Le Panier Vanvéen</i>
--	--

Pour que les poules ne soient pas destinées à devenir un produit de consommation « jetable », le producteur propose aux amapiens ayant souscrit un contrat « œufs » de parrainer une ou plusieurs de ses poules pondeuses. Ces poules, en fin de carrière de ponte (une carrière de 18 mois environ), leur seront remises, soit prêtes à consommer, soit vivantes selon le choix de chacun.

Engagements de l'adhérent :

- Payer en début de production le /les parrainage(s) pour lesquels il s'engage.
- Dire explicitement, lors des changements de bandes de poules, s'il désire la poule vivante. A défaut, la poule est envoyée à l'abattoir.
- Venir le jour où il s'agira de récupérer les poules avec le contenant adéquat.
- Prévenir en cas d'impossibilité de récupérer la/les poules, et céder sa/ses poules.

Engagements du producteur:

- o A produire selon les méthodes et conformément aux principes de l'agriculture biologique.
- o Etre présent, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage.
- o Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- o Etre transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.
- o A chaque changement de bande (vers 18 mois ou plus), les poules sont envoyées dans un abattoir certifié bio.
- o Prévenir en amont du changement de bandes pour que les adhérents parrains puissent préciser s'ils désirent les poules prêtes à consommer ou vivantes.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques (maladie des animaux, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Distributions des poules :

La date (un mardi entre 18h30 et 20h au marché couvert de Vanves) sera soumise le mois précédent le changement de bandes de poules afin que chacun puisse s'organiser. Celle-ci aura lieu environ tous les 18 mois ou plus (cela dépend de la qualité des poules pondeuses).

Prix du parrainage :

15 € par poule. Le parrainage d'une poule par panier (cf contrat œufs) est recommandé. Cependant il reste la possibilité de prendre des paniers d'œufs sans parrainage, ou de souscrire plus de parrainages pour un seul panier.

Règlement par chèque, en un seul versement, à l'ordre de « Ferme de Villezanges ».

Chèque retiré dès l'attribution du parrainage.	Banque :	N° :	Montant :
--	----------	------	-----------

JE CHOISIS DE PARRAINER : poule(s) soit pour un total de x 15 € =€

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Nom et prénom de l'adhérent :

Fait le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Nom du producteur : Stéphane Disdet

Signature :